Envoyé en préfecture le 19/01/2024
Reçu en préfecture le 19/01/2024
Publié le
ID : 014-200064954-20240115-2024_01_04-DE

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Délibération n° 2024-01-04

Date d'affichage : 19/01/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 15 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le dix janvier 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DESGUEE Jérémie, GALLIER Erick, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, LEROUILLY Chloé, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PATIENCE Mickael, RAVACHE Jérôme,

Absents excusés :

GILBERT Sébastien donne pouvoir à Christian VENGEONS ; PELTIER Virginie donne pouvoir à DESGUEE Jérémie ; FRENEE Anais donne pouvoir à LECUYER Josiane ; GILETTE Valérie donne pouvoir à MOTTIN Christelle, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky ; DAUTY Virginie (sans pouvoir)

Présents : 16 à 17 ***Pouvoirs*** : 5 ***Votants*** : 21 à 22 selon les sujets

Arrivé à 20h18, Monsieur PATIENCE a pu prendre part au vote à partir de la délibération 2024-01-02.

La séance a été ouverte à 20h05.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Eau du Bassin Caennais
Délibération 2024-01-04

Vu le rapport de l'Eau du Bassin Caennais sur le prix et la qualité et du Service Public de l'Eau Potable 2022 ;

Considérant la décision du Conseil Syndical de l'Eau du Bassin Caennais sur l'adoption de ce même rapport du 12/12/2023 ;

Considérant la transmission du rapport le 27/12/2023 et la présentation en Conseil Municipal ce 15/01/2024 ;

Décision : **22 POUR** **0 CONTRE** **0 ABSTENTION**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité et du Service Public de l'Eau Potable 2022.

Certifié exécutoire le 19/01/2024,
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS